



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 25 novembre 2024**

Date de la convocation : mardi 19 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (excusée du n° 2 au n° 6), M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO (présente du n° 1 au n° 10), M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER (excusé du n° 10 au n° 44), M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY (excusée au n° 11), Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI du n° 11 au n° 44)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Néjja BOUCHANNAFA, M. Antoine CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 28 Rapport sur la situation de la Ville de Pau en matière de développement durable pour l'année 2024

Rapporteur : Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE

Mesdames, Messieurs

Dans son article 255, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) prescrit à l'ensemble des collectivités territoriales de plus de 50000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le rapport doit présenter non seulement le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire, mais aussi le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité.

La Ville de Pau est partie prenante de l'ensemble des travaux réalisés par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées dans le cadre des politiques de planification urbaine, de mobilités, d'habitat, ainsi que plus globalement des politiques de transition écologique.

En 2024, les élus et les services municipaux se sont notamment mobilisés dans la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial. La modification n°5 du PLUi a été lancée, permettant de mieux intégrer les enjeux de biodiversité. Également, l'élaboration d'un référentiel foncier a été initiée tout comme l'élaboration du prochain Programme Local de l'Habitat.

La définition des zones d'accélération des énergies renouvelables de la Ville de Pau a été menée à bien en articulation avec la démarche communautaire. La géothermie a été mise en service sur le site des anciens établissements Labat transformés en locaux associatif. La décision de raccorder le centre social au réseau de chaleur du Hameau a été prise et les travaux seront réalisés en 2025.

En matière de mobilités, l'année a été marquée par l'inauguration de plusieurs aménagements structurants tels que la Place de la Monnaie ou l'entrée Est de Pau.

De nombreuses actions de végétalisation et de désimperméabilisation de l'espace public ont été conduites à différentes échelles : nous pouvons citer, sans être exhaustif, la place Kennedy, le Cours Léon Jouhaux, l'avenue Larribau, l'avenue Pouquet pour un total de 1800 m2 de surface végétalisée, sans compter la végétalisation associée aux itinéraires les plus structurants cités plus haut.

Également, plusieurs sites ont été réaménagés au titre des IMCV : le square Plein ciel, la place de l'Abbaye, l'aménagement d'un petit square rue Carrérot, la placette rue Guichenné, la place Paul Fort, le rond-point des allées de Morlaàs, le sentier de l'école des Lilas, la sécurisation de l'aire de jeux du quartier du Buisson...Enfin, le boulevard Aragon a fait l'objet d'une opération de requalification qui s'est terminée en juillet 2024.

A noter également qu'une démarche de préservation et d'enrichissement du sol visant à assurer la pérennité de l'alignement de chênes des Allées de Morlaàs a été engagée et se poursuivra en 2025.

Plusieurs écoles ont bénéficié du déploiement d'espace sans tabac à leurs abords et la Ville de Pau a également lancé une expérimentation du tri hors foyer autour des halles, concomitamment au retrait des corbeilles de rues qui ne permettent pas le tri des déchets.

La collectivité a également adhéré à la démarche de lutte contre les déchets d'emballages abandonnés ce qui lui permettra de pérenniser les moyens alloués aux actions en faveur de la propreté urbaine et de la démarche de progrès engagée depuis plusieurs années sur la base du référentiel de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine.

Également, trois nouveaux sites de compostage de quartier ont été ouverts en centre-ville de Pau (Placette Marca, Rue Beltrame et Place Albert 1er) dans le cadre de la politique de tri des déchets alimentaires portée par l'Agglomération. Il est précisé que tous les quartiers concernés de la ville sont désormais desservis par une collecte séparée des déchets alimentaires.

En interne, pour compléter sa connaissance du patrimoine bâti, une campagne d'audits énergétiques a été menée sur les sites suivants : le groupe scolaire du Pôle des Quatre Coins du Monde, le groupe scolaire Lavigne, le groupe scolaire Buisson, le Musée des Beaux-Arts et la crèche de l'Arche.

Les actions en faveur de l'éducation à l'environnement se sont poursuivies dans différents domaines, qu'il s'agisse de biodiversité, de propreté, ou de déchets. Plusieurs milliers d'habitants ont ainsi bénéficié des actions proposées, notamment les jeunes au travers de l'offre éducative regroupée au sein de Trajectoires.

Le rapport détaillé présentant l'ensemble des actions de la collectivité est joint en annexe.

Après avis de la commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Voirie - Espaces Verts du 8 novembre 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport sur la situation de la Ville de Pau en matière de développement durable pour l'année 2024.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur la situation de la Ville de Pau en matière de développement durable pour l'année 2024.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU